

DAJI/2020/Décision/Tarifs/08

Décision portant approbation de la grille tarifaire de
l'Institut de droit des Affaires - FDSP

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant
délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés, à compter du 14 janvier 2019, les tarifs des séances de l'Institut de Droit des Affaires de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université tels qu'annexés à la présente décision.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 06 février 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

